



Séance du 27/11/2025

Délibération N°271125/24

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	35
Excusés :	12
Pouvoirs : ...	8
Votants : ...	43
- dont « pour »: ...	43
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le **27 novembre 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 20 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à AURENSAN**.

Présents : Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, DARRIEUMERLOU Nathalie, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITTAU Corinne, BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe, MARTI Jérémy, SEBI Catherine, LAFARGUE Lionel, SAINT GERMAIN Dominique, CAMPAGNE Jean Luc.

Pouvoirs : LAFFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle
 BARON Chrystelle à POMIES Claude
 MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe
 MARTIN Didier à LAGRAVE Xavier
 MARTI Jérémy à VACHER Béatrice
 SEBI Catherine à BOULIN Thierry
 LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe
 CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques



**Objet : création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet –
Service des Ressources Humaines**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes

Considérant la liste d'aptitude du Centre de Gestion des Landes du 1^{er} octobre 2025 pour l'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne,

Considérant que l'organisation du service des Ressources Humaines implique le recrutement d'un attaché territorial afin de permettre la nomination par voie de promotion interne d'un agent figurant sur cette liste d'aptitude,

Considérant que le grade d'attaché territorial est en adéquation avec les fonctions exercées par l'agent concerné,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet au sein du service des Ressources Humaines ;

PRÉCISE :

- que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux budgets correspondants aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que la présente délibération prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026,
- que le tableau des effectifs de la collectivité sera actualisé à la date précitée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe BRETHERS